

COMPTE-RENDU DU CM DU 28 MARS 2013 à 19 h 00

Présents :

Maire et adjoints : Anita BOISHARDY, Serge PASQUALINI, Mireille BILLARD, Gilles GUSMERINI, Pierre MOIROUD.

Conseillers : Evelyne CALZAMIGLIA, Guy CHARVET, Marie-Louise PATAT, Annie PIELLARD, Sébastien POULENARD.

Secrétaire de séance : Evelyne CALZAMIGLIA

Absents et excusés : Stéphane ARALDI, Frédéric CHASSARD, Emmanuel CLOCHER

1- Rapport des commissions :

1.1 Principaux points abordés lors du Conseil communautaire du 11 mars 2013 :

- Projet de parution de l'ouvrage « 1 000 ans d'histoire en avant pays savoyard ». suite aux difficultés rencontrées pour faire aboutir ce projet, demande aux communes de s'engager dans cette souscription à hauteur de 5 à 6 ouvrages. Après délibération, la commune de Saint Paul s'engage à hauteur de deux ouvrages.
- Volonté du conseil communautaire d'utiliser l'accord amiable pour fixer le nombre de sièges et leur répartition dans la composition des prochains conseils communautaire. Le conseil municipal de Yenne demande de retenir la répartition avec 32 délégués plus représentative de la démographie de la commune de Yenne. Les autres communes dans leur majorité sont en majorité favorables à cette proposition de répartition.
- Avenant de prolongation au contrat de ramassage des ordures ménagères.
- Modifications à la convention de partenariat de base entre le Syndicat du Haut Rhône, la CCY et les autres communes concernant le plan de financement de la mission d'ingénierie en développement durable local pour 2012/2013 et 2013 /2014.
- Avis favorable à la création d'un parc naturel des Boucles du Rhône en préconisant une adhésion à l'association de préfiguration par les communes riveraines à charge de ces communes de restituer l'état d'avancement de ce projet à la CCY.

1.2 Le 06 mars 2013 : réunion avec le Conseiller Général et les services du Conseil Général de la Savoie

Attribution du FDEC 2013 : Le montant attribué au canton a été réparti entre les différentes communes du canton en fonction de l'état d'avancement des projets des communes. Pour Saint Paul, une 1^{ère} tranche de 17 532 € a été débloquée pour l'aménagement des équipements publics dans le cadre du minicontrat. Le complément sera attribué en 2014 (soit 42000 € -17532 €).

Travaux du tunnel du Chat : Le coût des travaux (sécurisation des falaises, ronds-points de Bourdeau et Saint Jean de Chevelu) s'élève à 991 710 €. Le tunnel sera fermé à la circulation du 29 juillet au 31 août 20213. Les travaux de percement de la deuxième galerie seront effectués à partir de 2014 et devraient s'étaler sur 27 mois dont 5 mois de fermeture totale.

1.3 12 mars 2013 : réunion sur les rythmes scolaires à la CCY :

Les personnes présentes (élus, enseignants, parents d'élèves) ont pu s'exprimer sur la réforme des rythmes scolaires. 15 personnes ont proposé le mercredi et 10 le samedi, 6 ne se prononçant pas. Les jours scolaires seraient allégés de $\frac{3}{4}$ heures avec une préférence pour la fin de journée.

1.4 14 mars 2013 Conseil d'école St Jean de Chevelu

Bilan des effectifs et prévisions 2013/14 : Inscription des futurs élèves à compter du 8 avril au 13 mai afin de connaître les effectifs avec précision.

Bilan fonctionnement cantine : l'inversement des services entre petits et grands donne satisfaction à tous.

1.5 Commission Eau de la CCY :

La conduite d'eau potable sera remplacée à Challières en 2013. Les travaux d'enrobés pourront être ensuite effectués.

Le conseil note que les points réserves incendie pourraient être créés dans les ruisseaux, dans la mesure du possible, au lieu d'installer des réserves d'eau.

2- Budget général : Serge Pasqualini

✓ Approbation du compte de gestion 2012 : Le conseil approuve le compte de gestion du receveur pour le budget général 2012 qui n'appelle pas d'observations.

✓ Approbation du compte administratif 2012 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Serge PASQUALINI, Adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif du budget 2012 dressé par Anita BOISHARDY, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif 2012, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif 2012 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	105 630.52 €	0.00 €	0.00 €	57 510.64 €	105 630.52 €	57 510.64 €
Opérations de l'exercice	203 938.65 €	180 420.15 €	272 653.15 €	453 679.49 €	476 591.80 €	634 099.64 €
TOTAUX	309 569.17 €	180 420.15 €	272 653.15 €	511 190.13 €	582 222.32 €	691 610.28 €
Résultats de clôture	129 149.02 €	0.00 €	0.00 €	238 536.98 €	0.00 €	109 387.96 €
Restes à réaliser	24 000.00 €	16 010.00 €	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €	16 010.00 €
TOTAUX CUMULES	333 569.17 €	196 430.15 €	272 653.15 €	511 190.13 €	606 222.32 €	707 620.28 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	137 139.02 €	0.00 €	0.00 €	238 536.98 €	0.00 €	101 397.96 €

Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ Approbation de l'affectation du résultat 2012 :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de 2012 tel que suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2012 : 238 536.98 €

Affectation du résultat : 137 139.02 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 101 397 .96 €

✓ Approbation Budget 2013 :

Le conseil approuve le budget prévisionnel 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	537 581
Dont opérations de l'exercice 2013	436 184
Dont report 2012 (compte 002)	101 397
DEPENSES	537 581
Dont opérations de l'exercice 2013	313 775
Dont virement vers investissement	223 806

INVESTISSEMENT

RECETTES	1 334 377
Dont opérations de l'exercice 2013	973 432
Dont virement de fonctionnement	223 806
Dont report 2012 (compte 1068)	137 139
DEPENSES	1 334 377
Dont opérations de l'exercice 2013	1 205 228
Dont report 2012 (compte 001)	129 149

3- Aménagement du centre

3.1 Rétrocession de parcelles de l'EPFL73 à La Savoisienne Habitat à la demande de la commune :

Lors de sa séance du 10/12/2010, le Conseil d'administration de l'EPFL de la Savoie avait donné son accord quant à l'acquisition d'un ensemble de parcelles cadastrées section B273-274 totalisant 1350 m² dans le cadre du projet « Centre Bourg » sur la commune de St Paul Sur Yenne. L'EPFL de la Savoie s'est rendu propriétaire de ces parcelles par acte du 25/08/2011.

Une convention d'intervention et de portage foncier a été régularisée le 23/06/2011 qui prévoyait notamment les conditions de portage et de rétrocession par l'EPFL. L'article 4 précisait notamment que « en concertation avec la collectivité signataire aux présentes, et à sa demande express, la revente de la propriété pourra être réalisée au profit d'un établissement public d'aménagement ou de construction à vocation sociale ».

La commune souhaitant développer un programme d'hébergement assurant une mixité urbaine respectueuse du site. L'objectif recherché consistera à réaliser 24 logements sous forme de maisons individuelles ou groupées, d'habitat intermédiaire ou petit collectif, et à aménager 10 lots foncier libre, le tout s'organisant avec le réaménagement de la traversée du chef-lieu et de la place du monument aux morts.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal affirme son engagement de demander que les parcelles cadastrées section B273-274 pour une surface de 1350 m² soient cédées par l'EPFL de la Savoie à La Savoisienne Habitat, afin de pouvoir réaliser le projet d'urbanisme susvisé.

3.2 : Dénomination du nouveau centre : le conseil propose de changer le nom et de donner le nom du hameau des Michauds au nouvel ensemble immobilier.

3.3 Rencontre avec EPODE relatif au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des équipements publics :

Par délibération en date du 21 juillet 2011 le conseil avait autorisé le Maire à signer l'acte d'engagement avec le cabinet EPODE, 44, rue Charles Montreuil pour un montant de 17 478.50€ HT soit 20 904.29 € TTC. Le montant estimatif des travaux étant revu à la hausse, le cabinet EPODE demande à ce que les honoraires soient modifiés et feront une proposition.

4- Aire de jeux :

Le conseil approuve les devis suivants :

- Devis Couturier : implantation et terrassement de la plateforme : 17 945.20 € HT
- Devis AGORESPACE : fourniture et installation de la structure : 33 000 € HT

5- Ressources humaines :

Le conseil actualise l'enveloppe indemnitaire allouée pour l'année 2013.

6- Questions diverses.

6.1 Incidents à l'école primaire : Le maire informe le conseil des derniers événements intervenus à l'école : (devis de travaux, réunions)

6.2 Réunion Containers semi-enterrés : le 27 février 2013

Cette réunion a été organisée à la demande du Maire. Le Conseil Communautaire a délibéré pour la mise en place de containers semi-enterrés ; il faut travailler en concertation avec la CCY pour réfléchir à l'emplacement des futurs containers.

Quel type de containers :

- semi enterrés : capacité 5 m³ dont les 2/3 sont enterrés.
- aériens se posent sans plateforme de terrassement, possèdent le même système d'accès avec un tambour, capacité 4m³. L'avantage, possibilité de le déplacer si l'emplacement ne convient pas, la difficulté c'est l'accès au tambour qui est à la même hauteur que les containers de tri sélectif : lever le sac poubelle en l'air peut être difficile pour les enfants ou personnes âgées.

Les tambours seront d'une capacité de 30L qui répond à la demande des particuliers. (Possibilité de 50 et 80L).

Quels sont Les lieux identifiés :

1. les MOIROUDS
2. le CHEF LIEU
3. SANTAGNEUX: voir le lieu d'implantation à MEYRIEUX
4. Les VELLATS : aérien en attendant ?
5. La Terrosière : à regarder pour emplacement vers l'abribus
6. un aérien à Challières en attendant de définir un lieu qui convienne
7. un semi-enterré vers le lutrin

La « politique » de la CCY : il vaut mieux avoir plusieurs containers pour ainsi étaler le ramassage plutôt que d'en avoir 3 à faire ramasser par le camion toutes les semaines ; plus de tournées génèrent plus de problèmes de vidage.

Sur la commune : les gros producteurs de déchets peuvent avoir un container de 700L qui reste en place : ex : le camping du lutrin mais également possibilité d'équiper pendant les 3 mois d'été à plus forte clientèle d'un container aérien.

Quel est Le calendrier :

On équipe toutes les communes de la tournée du lundi, du mardi, du jeudi et du vendredi. Tant que ce n'est pas tout installé, on ne supprime pas la tournée. Cela représente environ 60 containers dans le canton, 3 seront installés dans les petites communes pour éviter des temps de transport trop importants. L'appel d'offres est lancé, avec une réponse attendue fin mai. Le choix du concessionnaire se fera en juin ; les premiers containers seront installés à l'automne.

6.3 Association Le Saint Paulia : Le conseil est à nouveau informé des difficultés à trouver des bénévoles pour s'occuper du fleurissement L'association propose d'aider financièrement la commune à prendre en charge les espaces fleuris.

6.4 Changement de jour du Conseil Municipal : Le conseil réfléchit à un changement de jour du conseil municipal, certains membres ne pouvant pas se libérer le jeudi soir.

6.5 Photocopieur : Le conseil autorise le Maire à signer un nouveau contrat de location de photocopieur avec ACS pour un nouveau matériel avec un coût de location et du prix de la photocopie inférieur au présent contrat.

6.6 Le conseil remercie les chasseurs pour les travaux d'élagage effectués bénévolement.